Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260320-DEL2026_02_04-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

N° DEL2026_02_04

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; PASCO Laurent ; CASSAGNE Chantal ; LE DEODIC Ronan ; LESPAGNOL Faustine ; GUEGAN Dominique ; LE BERRE Rémi ; EVENNO Charline ; MURZEAU Emmanuel ; LE MENTEC Nadège ; LE JOSSEC Jean Marc ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; SILVESTRIN André ; LE GLOANIC Mickael ; BRUNET Virginie ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE HENANFF Gwénaëlle ; RICHARD Bruno ; NOEL Isabelle ; THOMAS Patrice.

1 Pouvoir :
M. LEROY Patrick donne pouvoir à M. Patrick LE PICHON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 16 mars 2026
OBJET : **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ; que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ; que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée étant élus en cas d'égalité de suffrages,

Considérant que le vote a lieu au scrutin secret dans les mêmes conditions que l'élection du maire ; que Madame la Maire a rappelé les règles relatives à l'organisation de l'élection, et désigné assesseurs, sur

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260320-DEL2026_02_04-DE

proposition du conseil municipal, Monsieur Laurent PASCO et Madame Virginie BRUNET, Madame Charline EVENNO étant désignée secrétaire,

Considérant que Monsieur Patrick LE PICHON a présenté une liste de candidats aux postes d'adjoints au Maire,

Considérant qu'à l'appel de son nom, chaque conseiller municipal a été invité à déposer son bulletin dans l'urne prévue à cet effet, puis qu'il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote,

Considérant qu'à l'issue du 1er tour de scrutin, l'élection étant acquise, la Présidente a procédé à la proclamation des résultats dans les conditions ci-après,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES VOTE AU SCRUTIN SECRET, A LA MAJORITE ABSOLUE,

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 29

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 7

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 22

f. Majorité absolue 12

Ont obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE PICHON Patrick	22	Vingt-deux

- **PROCLAME ELUS ADJOINTS AU MAIRE DE LA COMMUNE DE PLUVIGNER, A L'ISSUE DU 1ER TOUR DE SCRUTIN, LA LISTE PRESENTEE PAR M. PATRICK LE PICHON.**
- **IL S'AGIT DANS L'ORDRE DE :**
  - **1ER ADJOINT : LE PICHON PATRICK**
  - **2E ADJOINT : LE BARON-RACHEL MARJORIE**
  - **3E ADJOINT : POTEL ROBERT**
  - **4E ADJOINT : LE GUILLOUX ANNE-GAËLLE**
  - **5E ADJOINT : TASSÉ DAMIEN**
  - **6E ADJOINT : CHEVILLER DANIELLE**
  - **7E ADJOINT : GOT PATRICE**
  - **8E ADJOINT : CHATELAIN CHRISTIANE.**

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260320-DEL2026_02_04-DE

2026/

- **PRECISE QUE LES ADJOINTS AINSI ELUS ONT PRIS RANG DANS L'ORDRE DE CETTE LISTE, TELS QU'ILS FIGURERONT SUR LA FEUILLE DE PROCLAMATION.**

A PLUVIGNER, LE 21.03.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

MAIRIE DE PLUVIGNER 56 (Morbihan)

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le : 31 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260320-DEL2026_02_04-DE

